



Récupérer des photos

Par **Gordon06**, le **22/08/2019** à **14:43**

Bonjour

Ma question va vous sembler bien bénigne, mais elle est importante pour moi. Suite à mon divorce en 2016, j'ai demandé à plusieurs reprises à mon ex-femme de pouvoir récupérer le carton de toutes nos photos de vie commune qu'elle a conservé. Je lui ai bien précisé que je ne voulais pas récupérer directement des photos, mais juste reproduire avant de lui rendre les photos me concernant ainsi que les photos des membres de ma famille (dont certains comme mon père décédés depuis) ainsi que celles de nos enfants communs. J'ai pris également l'engagement de ne pas reproduire des photos d'elle ou de sa famille (dont je me fiche aujourd'hui éperdument).

Elle refuse systématiquement, prétextant fallacieusement depuis 3 ans qu'elle veut d'abord y faire un tri. Quel recours réel et sérieux puis je avoir ? Puis je la menacer d'invoquer l'article 226-1 du Code Civil pour lui faire peur d'une action en justice ?

Merci d'avance pour vos réponses à un problème sans doute bien futile.

Par **nihilscio**, le **22/08/2019** à **16:24**

Bonjour,

Vous voulez probablement parler de l'article 226-1 du code pénal.

Non.

En conservant des photos dans un carton, elle n'attente à la vie privée de personne.

Par **Gordon06**, le **22/08/2019** à **16:35**

Merci pour cet élément de réponse.

De quels recours ou moyens puis je alors disposer SVP ?

Par **morobar**, le **22/08/2019** à **17:37**

Bonjour,

[quote]

Quel recours réel et sérieux puis je avoir

[/quote]

Aucun.

Il se trouve que les albums ont été imbibés d'eau à la cave, et jetés aux ordures.

C'est ce qui m'est arrivé.

Comment prouve l'existence de ces albums et leur possession par votre ex-conjointe ?

Par **Gordon06**, le **23/08/2019** à **10:32**

J'ai des mails dans lesquels elle me dit qu'elle les a mais qu'elle "veut faire du tri avant", et ce depuis 3 ans

Par **morobar**, le **23/08/2019** à **16:45**

Mais mopi aussi j'avais ces albums, ainsi que la collection complète des BD de mes fils (nous étions à Angoulême capitale de la BD) avec pleins de BD dédicacées.

N'empêche qu'un jour je suis parti voir dans le sous-sol de stockage, tout avait trempé dans l'eau et bon à jeter.

Maintenant faites un recours civil, ou pénal au choix si vous arrivez à qualifier la conduite de votre ex.